

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2024

DELIBERATION N° CA/2024-030
PORTANT ADOPTION DU BUDGET INITIAL DE L'EXERCICE 2025

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 331-1 et suivants et R.331-23, R.331-38, R.331-40, R.331-41,

Vu le décret n° 2007-296 du 5 mars 2007 créant le Parc national de la Réunion,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (NOR:EFIXI205948D), notamment les articles 175 à 185,

Vu le rapport DIR-2024-025 de présentation du Budget Initial de l'exercice 2025,

Vu les tableaux budgétaires du Budget Initial de l'exercice 2025, notamment les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale annexés à la présente délibération.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE

Article 1 : les autorisations d'emplois :

* sous plafond pour 2025 sont de	82,2 ETP	et	84,3 ETPT
* hors plafond pour 2025 sont de	10 ETP	et	11 ETPT

Article 2 : les autorisations budgétaires suivantes :

- Des Autorisations d'Engagement (AE) pour	8 592 015,00 €	dont :
	6 289 000,00 €	personnel
	2 135 415,00 €	fonctionnement
	26 000,00 €	intervention
	141 600,00 €	investissement

- Des Crédits de Paiement (CP) pour 9 084 176,00 € dont :
 - 6 289 000,00 € personnel
 - 2 382 776,00 € fonctionnement
 - 35 800,00 € intervention
 - 376 600,00 € investissement
- Des prévisions de recettes pour 7 800 463,14 €
- Un solde budgétaire déficitaire de - 1 283 712,86 €

Article 3 : Le Conseil d'Administration vote les prévisions comptables suivantes :

- Une variation de trésorerie de - 1 549 688,86 €
- Un résultat patrimonial déficitaire de 963 887,00 €
- Une capacité d'autofinancement de - 463 887,00 €
- Une diminution du Fonds De Roulement de - 711 137,00 €

Article 4 : Le Directeur de l'établissement public est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de La Réunion et qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Adoptée à la Plaine-des-Palmistes, le 28 Novembre 2024

SOUS PRÉFECTURE DE SAINT-BENOIT

02 DEC. 2024

ARRIVÉE

Le Président, *PIP JB*  Éric FERRERE

Le Directeur,  Jean Philippe DELORME

Le Directeur Adjoint  Paul FERRAND

Date de transmission au Commissaire du Gouvernement	02 / 12 / 2024
Date de non opposition du Commissaire du Gouvernement dans le délai des 15 jours	02 / 12 / 2024
Date de transmission au MTES	02 / 12 / 2024
Date de transmission au Contrôleur Budgétaire Régional	02 / 12 / 2024
Date de non opposition du Contrôleur Budgétaire Régional dans le délai des 15 jours	
Date de publication au RAA	
Date d'affichage	
Date de retrait	



Conseil d'Administration Séance du 28 Novembre 2024

Rapport n° DIR-2024-025

Objet : NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET INITIAL DE L'EXERCICE 2025

La présente note a pour objet de présenter les éléments ayant contribué à l'élaboration du Budget Initial 2025 :

- I. *Les éléments de contexte particuliers à l'année 2024*
- II. *Les éléments marquants de l'activité 2024*
- III. *Priorités pour l'année 2025*
- IV. *La présentation du Budget Initial dédié au projet de l'établissement pour 2022*

I. Éléments de contexte de l'année 2024

Création du Comité Stratégique des Hauts (COSH) :

Suite à l'extinction du Commissariat à l'Aménagement des Hauts piloté par le SGAR, une convention tripartite Etat – Région – Département a présidé en suivant à l'installation d'un Secrétariat Général des Hauts. A l'échéance de la convention, en 2023, cette instance qui a tenté de remplacer le Commissariat sans convaincre n'a pas été prolongée.

Début 2024, une mission de l'IGEDD a été diligentée pour réaliser une analyse et un bilan de la situation et faire des propositions alternatives. Suite au rendu de la mission en juillet 2024, il a été décidé d'opter pour une solution souple en constituant un comité tripartite Etat – Région – Département (niveau Préfet et Président/e des deux collectivités). Appuyé par un comité technique, le COSH identifiera les dossiers/projets à traiter en priorité et missionnera officiellement des institutions pour les mener. Le suivi de l'avancement des travaux et les arbitrages les concernant seront faits au niveau du COSH.

Suite à cette décision prise en juillet 2024, un premier comité technique du COSH a validé le 18 septembre les premiers dossiers qui seront présentés pour validation finale. Le **projet intégré pour la conservation et la restauration des milieux endémiques de La Réunion** a été listé dans les projets prioritaires. Lors de l'installation officielle du COSH prévu pour la fin octobre, l'établissement public du Parc recevra une lettre de mission qui fixera le périmètre et le rôle du Parc dans la mise en œuvre de ce projet qui regroupe un nombre important de partenaires.

Installation de l'ARB :

Avec le recrutement de sa directrice et d'une adjointe, l'action de l'ARB entre dans une phase opérationnelle. Outre l'installation de la structure et le renforcement de l'équipe, une feuille de route à court terme a été validée par le CA.

C'est autour de cette feuille de route que le rapprochement entre l'ARB et le Parc s'est structuré pour la rédaction d'une convention de partenariat et d'un programme d'actions à court terme centré sur la sensibilisation du grand public.

Resserrement des liens avec la délégation régionale de l'OFB :

Avec la nomination de Céline Maurer, la nouvelle déléguée Réunion-Mayotte, les travaux pour la construction d'une convention de partenariat ont été repris avec une échéance de signature pour la fin de l'année 2024. Par ailleurs, le Parc à accueilli dans ces locaux du 5 au 7 juin, le séminaire régional de l'OFB en présence du directeur général de l'Office.

A cette occasion, ont été organisés des visites de terrain qui ont permis d'illustrer les problématiques et les modes d'intervention des partenaires Réunionnais sur les différents sujets abordés : conservation – restauration des habitats, paysage etc.

Au niveau de l'établissement :

Projet d'Etablissement 2024-2028 :

Après une phase d'évaluation importante menée pendant l'année 2022, une évolution du projet a été construite pendant l'année 2023 et validée en CA le 09 juillet 2024.

Le projet se situe dans la continuité de ce qui avait été mis en place dans la période précédente tout en accentuant les déclinaisons territorialisées en responsabilité des secteurs. Le mode projet articulant services et secteurs et la mobilisation inter secteur sur des sujets et des espaces communs a été renforcé tout comme les modalités de coportages d'actions dans le cadre notamment de co-maîtrises d'ouvrages.

Contrat d'Objectif et de Performance 2024-2028 :

La convergence entre Projet d'établissement et COP a été renforcée tout en permettant une analyse aux deux niveaux ; territorial et national.

Finalisation des dépenses Plan de Relance :

Plusieurs projets avaient été inscrits au Plan de Relance. Le dernier qui restait à clore était celui de la réhabilitation d'un bâtiment pour installer les locaux du Secteur Ouest. Cette opération d'envergure qui vient de plus renforcer le partenariat avec la communauté d'agglomération de l'Ouest a été très compliquée à mener dans le contexte particulier du Covid et de l'augmentation globale des coûts dans le bâtiment. Cette opération a été achevée avec la livraison du bâtiment début novembre.

Mobilisation du Fonds Vert :

La construction du Projet d'Etablissement et de son programme pluriannuel d'actions, la déclinaison de ce programme en projets ayant fait l'objet de fiches spécifiques et la consolidation d'une cellule de veille/recherche/gestion de financements nous a permis d'être réactif sur la mobilisation du Fonds Vert tant directement qu'à travers nos partenaires

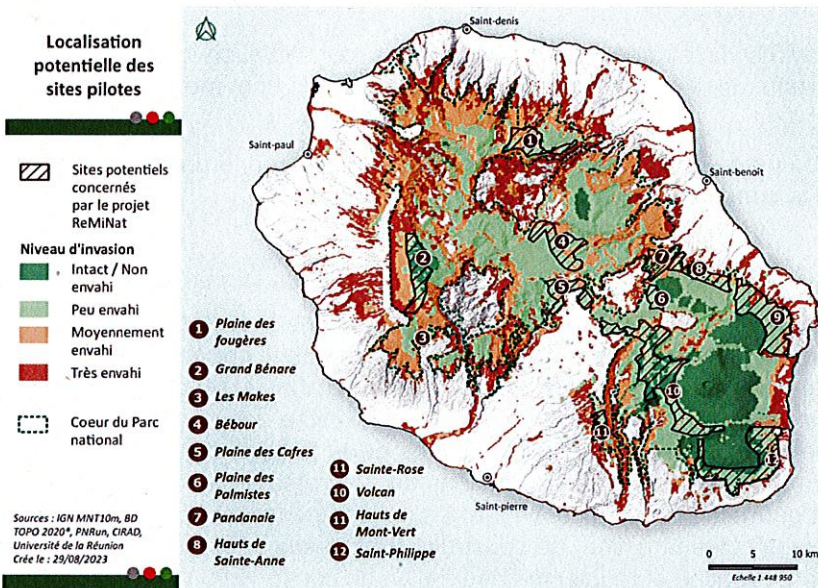
	Fonds Vert - SNB (2023)*	Fonds Vert - SNB (2024)	MTECT - SNB (2024)	Total 2023- 2024
Parc	2 185 939 €	0 €	2 484 892 €	4 670 831 €
Partenaires	1 757 600 €	1 580 858 €	0 €	3 338 458 €

Six projets ont ainsi pu être financés en totalité ou partiellement à ce stade ; ReMiNat T1 et T2, Conservation pétrels, Conservation Tuit-tuit, Jour de la Nuit (pollution lumineuse et environnement nocturne),

II. Les éléments marquants de l'activité 2024

ReMiNat

Constitution et organisation des équipes autour des axes du projet se référant à : la cartographie des habitats, la consolidation des bases de données, le déploiement et l'évolution du protocole diagnostic en l'adaptant aux spécificités des différents massifs, référentiels d'actions, définition des stratégies et plan d'actions, interfaces.



Les diagnostics ont été terminés ou en phase de l'être sur les sites 1, 2, 10, 9. Le site 12 sera initié d'ici la fin de l'année (total environs 4 500 ha sur les 12 000 prévus).

Les bases de données référentes à cette étape ont été consolidées et l'ensemble des données terrain bancarisées.

Un référentiel des types d'actions à mener en fonction des différentes situations (en l'état actuel des connaissances) a été construit et validé entre partenaires.

Les stratégies par massif ont été travaillées et seront déclinées en programme de travail sur le début de l'année 2025

Une évolution du protocole diagnostic a été testée sur le site 9 de façon à commencer à intégrer la question des fonctionnalités des

habitats aux stratégies d'intervention.

La chargée de mission interface a été recrutée, la logique et la méthode de travail ont été construite. Elle cherchera à identifier les modes et voies de diffusions des EEE venant impacter 3 espaces pilotes selon des transects logiques choisis en fonction des modes de dispersion. Les espaces émetteurs seront identifiés cartographiés et diagnostiqués de façon à construire des stratégies et programmes d'interventions adaptés.

L'intégration de la dimension changement climatique a été initié et un atelier spécifique sur le sujet se tiendra mi-novembre à La Réunion en présence de nos collègues d'Afrique du Sud.

Conservation des pétrels

Lancement du Programme National d'Actions Pétrels coordonné par le PNRUN, constitution des groupes de travail thématique. Les ctions mises en œuvre sont les suivantes :

Action 1 : Recherche de nouvelles colonies.

Mobilisation ADN environnemental couplé avec enregistreurs acoustiques et observation nocturne

Action 2 : Suivi des colonies afin de mesurer l'état de conservation des espèces.

Observation in situ, lancement d'un nouveau programme de bagage, enregistreurs acoustiques

Action 3 : Réduction des populations de rats dans les colonies.

Amélioration du protocole vers une réduction maximale du chimique

Action 4 : Limitation des populations de chats.

Le travail est mené sur trois échelles ; les colonies (caméra trap, pièges létaux), les espaces périphériques ruraux (capture et stérilisation), les espaces urbains, (collaboration avec les EPCI).

NB : Concernant les pièges létaux sur les colonies ; 4 chats tués sur 2 colonies de pétrel de Barau, 1 chat tué sur 4 colonies de pétrels de Bourbon. Pour rappel un chat sur une colonie peut tuer jusqu'à 90 oiseaux sur une saison de reproduction.

De nouveaux dispositifs et des molécules non autorisées à ce jour seront également testés dans le cadre d'une collaboration avec les TAAF. Des évolutions ou adaptations des dispositions du Code Rural seraient du reste utiles pour gagner en efficacité dans la lutte contre les prédateurs.

Antérieurement et faute de moyens propres, cette thématique était portée par des équipes projets extérieurs au Parc. Dans la logique ancienne d'un Parc simple facilitateur mais pas réellement acteur, l'établissement et ses équipes n'étaient impliqués qu'à la marge dans les programmes.

Depuis deux ans et grâce aux nouveaux moyens, la stratégie et les actions de conservation des pétrels est maintenant complètement internalisée au niveau du Parc. Ce positionnement garantit une meilleure lisibilité, robustesse et pérennité des actions.

De plus, la synergie entre le programme des Jours de la Nuit, (pollution lumineuse et environnement nocturne) et ainsi facilitée contribuant ainsi très fortement à la conservation de l'espèce.

Conservation du Tuit-tuit

Le retard de signature des conventions de financements a entraîné un décalage des actions concrètes sur le thème. Cependant, cette latence a permis de construire un repositionnement du Parc similaire à celui opéré sur les pétrels. Sous l'impulsion de la DEAL coordinatrice de l'ancien PNA sur l'espèce, la stratégie, les actions et l'évaluation avaient été complètement externalisées vers un acteur associatif unique. La circulation très limitée des données brutes et des informations ne permettait pas d'avoir une vision claire des actions menées et de la dynamique de l'espèce. Cette situation empêchait une réelle évaluation de l'action et toutes évolutions de la stratégie de conservation. La période de deux ans financé par le Fonds Vert permettra, tout en continuant les actions nécessaires de lutte contre les prédateurs et d'observation, d'évaluer les protocoles et action, de construire les questions et lancer les études qui permettront de réviser la stratégie concernant l'espèce et rédiger in-fine un plan de conservation de l'espèce sur de nouvelles bases. Une convention reposant les objectifs et la gouvernance autour de l'espèce vient d'être signée entre l'établissement et l'association.

Programme des Jours de la Nuit

Ce programme travaille de façon globale sur la pollution lumineuse en prenant en compte l'éclairage public et privé dans une démarche d'aménagement du territoire. Pour construire une meilleure connaissance sur le sujet, deux prestations ont été lancées au mois de septembre ; l'une pour préciser le diagnostic de la pollution lumineuse à l'échelle de l'île avec une précision au point lumineux, l'autre pour travailler sur le rapport à la nuit et à l'éclairage pour évaluer la demande réelle en éclairage au niveau des habitants.

Ce travail de connaissance est doublé d'accompagnements concrets réalisés auprès des communes. Dans ce cadre ; un plan d'action à court, moyen et long termes a été construit avec la commune de Cilaos pour aller vers un projet d'éclairage sur l'ensemble de la commune, la commune de St Philippe a été accompagnée pour sa candidature au label Villes et villages étoilés, la commune de la Plaine-des-Palmistes pour le renouvellement de son éclairage en centre-ville et la commune de St Louis pour élargir son dispositif quartier étoilé auprès des publics défavorisés. Une approche culturelle est également développée avec des résidences qui seront organisés en 2025 sur 4 quartiers pilotes. Les productions artistiques viendront nourrir un programme d'échange inter territoire à l'échelle de l'île.

Le secteur privé est également travaillé et dans le cadre d'un partenariat avec l'Association du Développement de l'Industrie Réunionnaise (ADIR), EDF et la communauté de commune de l'Ouest, des industriels ont été accompagnés sur une démarche low-tech pour l'éclairage de leurs sites. Cette démarche initiée avec la collectivité du Territoire Ouest et l'Association pour le Développement Industriel de La Réunion (ADIR) sur la zone industrielle du Port sera étendue à la zone commerciale de Pierrefonds sur la commune de St Pierre. Il est à noter que ces deux espaces sont situés sur l'accès à la mer des colonies de pétrels et sont des points stratégiques en matière d'échouages.

Evaluation de la mise en œuvre de la Charte

Suite à la présentation de la démarche d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte effectuée en 2023 auprès des acteurs, l'année 2024 a notamment été consacrée à la co-construction du référentiel d'évaluation. Des réunions territoriales avec les collectivités, ainsi que des réunions thématiques avec les acteurs ayant des compétences dans les mêmes domaines ont été menées afin de croiser les réflexions pouvant alimenter le référentiel d'évaluation. L'ensemble des éléments constituant le référentiel (questions évaluatives critères d'évaluation et indicateurs) ont donc été élaborées selon les interrogations des acteurs du territoire.

Parallèlement, une base de donnée a été créée afin d'y recenser les actions qui mettent en œuvre la Charte, tant par l'établissement public que les autres acteurs du territoire.

L'étape finale de l'évaluation, soit la réponse aux questions évaluatives et la formulation de recommandations, est confiée à un prestataire externe. Il a été sélectionné pour sa compréhension des enjeux de l'évaluation de la Charte, le savoir-faire de l'équipe dédiée, ainsi que la disponibilité d'un interlocuteur localement implanté à La Réunion. La prestation a débuté en octobre 2024 et les travaux de ce prestataire seront encadrés par le Comité de Suivi et Evaluation de la Charte.

Démarche Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT)

Le Parc national de La Réunion s'est engagé dans la mise en place d'une démarche Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT), avec deux objectifs généraux pour cette mission :

- Etablir un diagnostic préalable de l'organisation afin de favoriser la QVCT
- Elaborer un plan d'actions opérationnels à partir du diagnostic et des recommandations validées

Cette démarche s'inscrit dans la version 2 du Projet d'Etablissement (période 2024-2028) dont l'enjeu est de consolider une organisation en mode projet. Elle concerne l'ensemble du personnel de l'établissement, ce qui correspond en moyenne à 90 agents dont une quarantaine de salariés de terrain qui sont répartis par secteur géographique : secteur Nord, secteur Sud, secteur Est et secteur Ouest.

L'établissement présente une diversité des métiers et la nouvelle organisation de travail en mode projet exige une collaboration de l'ensemble de ces personnels (entres secteurs et services). Cette restructuration a fait émerger une certaine complexité dans la gestion des ressources humaines.

Au regard de ce contexte organisationnel et de réalisation des activités, 3 objectifs prioritaires ont été identifiés :

- La montée en compétence des personnels : assurer que les compétences des personnels sont alignées avec les besoins et les objectifs de l'organisation, notamment dans le cadre de l'organisation, en mode projet.
- L'organisation en mode projet : adapter l'organisation du travail pour fonctionner efficacement en mode projet, ce qui inclut une meilleure coordination et flexibilité entre les équipes.
- La mobilité et le déplacement : optimiser les déplacements et la mobilité des personnels, en tenant compte des contraintes géographiques et des besoins opérationnels du Parc (réflexion sur le travail sur site distant, le télétravail, etc.).

Ainsi, une mission d'accompagnement à la mise en place de cette démarche a été contractualisée avec le cabinet ISODOM, le 13 septembre 2024.

Plan paysage / renforcement du lien SAR

L'élaboration du Plan Paysage, débutée de façon opérationnelle en 2023 avec la phase de diagnostic, se poursuit notamment par la définition des objectifs de qualité paysagère et la déclinaison de la démarche sur 5 territoires d'approfondissement choisis tout autour de l'île et présentant des problématiques et des échelles variées.

La démarche rencontre un grand intérêt des différents acteurs concernés, sa dimension fortement participative et prospective sans contrainte d'ordre réglementaire, facilite les échanges et la montée en compétence des acteurs et notamment des collectivités.

La principale articulation recherchée à ce stade concerne le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) qui est en révision. Document très structurant, prescriptif vis-à-vis des SCOT et des PLU, le SAR actuel est relativement peu ambitieux vis-à-vis des paysages, considérés plutôt comme une conséquence des décisions d'aménagement plutôt qu'une ressource à préserver ou tout au moins à gérer. La mise à disposition de l'ensemble des travaux réalisés dans le cadre du Plan Paysage est précieuse pour les équipes en charges de la révision du SAR, permettant d'aller nettement plus loin sur ce sujet que ce qui a été fait jusqu'à présent et différentes pistes de prise en compte dans le futur SAR sont d'ores et déjà identifiées (sanctuarisation de points de vue, préconisation en terme de prise en compte minimum dans les documents supra etc...).

De façon complémentaire, le Parc porte également une réflexion spécifique, pouvant être reprise dans le SAR, sur les zones situées à l'interface entre le cœur de Parc et l'aire d'adhésion. Souvent d'anciennes zones agricoles en déprise ou en friche, ces zones sont importantes d'un point de vue écologique car elles peuvent abriter de très fortes populations d'espèces exotiques envahissantes, constituant un réservoir d'envahissement vers le cœur. De surcroît, la question d'un modèle agricole pertinent pour ces espaces est également un sujet identifié dans la Charte et sur lequel nous travaillons notamment au travers de l'agroforesterie ou la production de plantes médicinales.

Démarches projet :

La démarche projet qui a été développée est à comprendre à deux niveaux ; le niveau organisationnel, le niveau recherche de financement.

Niveau organisationnel :

Le Projet d'Etablissement n'est pas mis en œuvre dans le cadre d'actions thématiques en silo, mais dans une logique d'écosystème de projets inter reliés. Cette démarche demande un croisement des regards au sein de l'équipe et cela dès la phase de réflexion et de montage des projets et encore plus dans la phase de mise en œuvre. Dans ce travail très collectif, les collaborations entre les unités de travail thématiques et territorialisées sont systématisées et planifiées permettant ; une meilleure synergie efficience des moyens mobilisés, la mutualisation de l'ensemble des expertises, une montée en compétence de l'équipe dans des démarches de partage et d'intelligence collective.

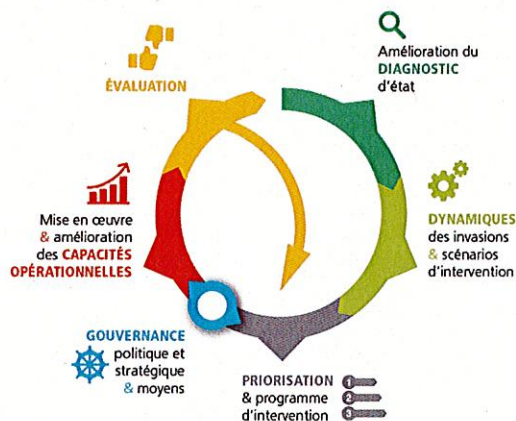
Niveau recherche de financements :

La construction du Projet d'Etablissement permet d'avoir une stratégie opérationnelle globale sur une base pluriannuelle. Cet exercice de programmation macro permet de construire par thématique une série de « notes de concepts » qui préfigurent de façon assez précise les contours et contenus de programmes et actions opérationnels. Ainsi la constitution d'un « portefeuille » de projets permet de préciser les besoins, facilite la programmation dans la phase pré-opérationnelle et donne une capacité de réaction accrue sur les opportunités de financements sans perdre de vue les stratégies qui ont fondées la construction des projets. Les déchets abandonnés restent malheureusement un problème global à La Réunion. Un effort particulier de surveillance, de sanction et de nettoyage est mis en œuvre sur la RD41 en cœur du Parc (route de la montagne entre les deux agglomérations de St Denis et de La Possession). De nombreux procès-verbaux et condamnations ont été obtenus suite à l'installation de pièges photos sur l'itinéraire. Parallèlement, des opérations importantes de nettoyage de certains sites ont été réalisées en partenariat avec les collectivités. Cette stratégie semble porter ses fruits puisqu' aucun signalement de dépôts sauvages n'a été rapporté sur ce secteur depuis le début 2021.

III. Priorités pour l'année 2025

Projet intégré de conservation et de restauration des milieux

Ce projet global et partenarial nécessite d'agir à plusieurs niveaux ; la connaissance, la gouvernance, l'amélioration de la capacité et de l'organisation opérationnelle et le suivi évaluation (cf. Schéma).



La construction de connaissances, de process et d'instruments rendant l'action plus efficace et permettant le suivi et l'évaluation des actions mises en œuvre sur le terrain et c'est le rôle de ReMiNat, projet financé par les fonds qui est la partie R&D du projet intégré.

C'est sur la base de cette connaissance que les stratégies et plans d'action par massif seront élaborés. Il est donc essentiel de continuer le travail de diagnostic et de réflexion en faisant progresser la stratégie Réunionnaise vers des actions de renforcement de la fonctionnalité des milieux plutôt qu'une entrée strictement centrée sur la lutte contre les exotiques envahissantes.

Toujours en matière de connaissance, l'axe interface du projet ReMiNat qui a démarré en 2024 mais devra monter en puissance en 2025 permettra de travailler également sur les voies de diffusion et de pénétration des espèces exotiques dans les milieux naturels. Ce changement d'échelle visera à aborder la question des flux et d'envisager l'apport de l'occupation des sols et de l'aménagement du territoire comme une des parties de la nouvelle stratégie de conservation des habitats.

L'expérimentation et l'évaluation d'une démarche de lutte biologique sur le psylle du tamarin permettra de creuser la piste de la lutte biologique comme instrument complémentaire dans l'arsenal des moyens à mobiliser sur le sujet.

Enfin l'intégration de la dimension changement climatique sera travaillée dès la fin 2024 mais également tout au long de l'année 2025 dans le cadre de la construction d'un plan de gestion adaptatif sur les principaux objets de gestion du Parc.

L'année 2025 devra également mettre à profit la création du Comité d'Orientation Stratégique des Hauts (COSH) et l'inscription du projet intégré comme projet prioritaire pour travailler sur les autres dimensions ; (i) outils financiers pour permettre la mise en œuvre opérationnelle des plans de gestion, (ii) niveau de gestion des moyens financiers, (iii) évolution des modalités d'interventions sur le départemento-domaniale, (iv) dispositif et outils de suivi et d'évaluation des actions, (v) stratégie de formation en appui aux opérateurs qu'ils soient dans le domaine concurrentiel, l'économie sociale et solidaire ou l'associatif.

Evaluation de la mise en œuvre de la Charte

Le prestataire débutera l'évaluation finale de la mise en œuvre de la Charte par une phase de mobilisation de l'information existante, incluant une collecte des informations auprès de différents acteurs afin d'établir des réponses à la fois quantitatives mais aussi qualitatives aux questions posées. Par ailleurs, le prestataire identifiera les forces et les faiblesses, les facteurs de réussite et de blocage éventuels dans la mise en œuvre collective de la Charte. Il étudiera l'articulation de la Charte avec les documents de planification du territoire (SRB, SAR, SCOT et PLU) et en vérifiera les complémentarités ou identifiera les sujets insuffisamment investis. L'évaluation portera aussi sur la capacité de la Charte, dans sa formulation actuelle, à s'adapter aux évolutions actuelles ou futures du territoire et/ou intégrer de nouvelles problématiques. La deuxième phase est consacrée à la formulation de réponses aux questions évaluatives et à l'élaboration des recommandations pour la mise en œuvre de la Charte.

Suite à la restitution de ces travaux, le Conseil d'Administration délibérera sur l'opportunité du renouvellement, d'une révision ou d'une modification de la Charte. Cette délibération doit se faire au plus tard 12 ans après l'approbation de la Charte, soit avant le 21 janvier 2026. C'est donc lors du Conseil d'Administration de novembre 2025 que les membres du Conseil d'administration délibéreront sur la suite à donner à la Charte.

Plan Paysage et SAR

L'élaboration du Plan Paysage doit se poursuivre en 2025 avec l'élaboration du plan d'action et le début de sa mise en œuvre. Ce sera une étape importante car il faut réussir à maintenir la dynamique et l'intérêt suscité pendant la phase d'élaboration. En particulier, le travail de contribution et de conviction auprès des équipes en charge de la révision du SAR et des élus sera poursuivi et amplifié, l'année 2025 étant centrale dans la démarche de révision du SAR.

Chantier prioritaire n°4 : Démarche QVCT

Le Parc national de La Réunion s'est engagé dans une démarche Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) en 2024, en collaboration avec le cabinet ISODOM, afin de répondre à plusieurs défis organisationnels et de gestion des ressources humaines. Cette initiative commencée en 2024, devrait aboutir à la mise en place d'un plan d'actions priorisé courant deuxième semestre 2025.

L'accompagnement mis en place s'articulera autour de la mixité des outils : enquête individuelle, ateliers d'analyse, observations du travail réel et des problématiques sur le terrain, ateliers collaboratifs en présentiel rythmés par des réunions intermédiaires avec le comité QVCT et le CSA. Les recommandations émanent du collectif et seront validées par la Direction qui expliquera les choix retenus.

La mission compte 4 phases :

- Cartographie des emplois et identification des écarts entre les emplois, les compétences attendues et les ressources disponibles.
- Diagnostic QVCT, identification des situations et proposition d'une vision commune de la démarche
- Formulation des recommandations
- Conception du plan d'actions.

Chaque action sera détaillée en précisant les objectifs, la priorisation, le calendrier de mise en œuvre et les moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

IV. Le Budget Initial 2025

▪ Atterrissage du budget 2024

Le point d'atterrissage estimé à ce jour dans le cadre du BR2 2024 prévoit un excédent budgétaire de 675 423,89 euros. Cette situation est essentiellement liée au versement d'avances importantes pour les projets financés par le Ministère de la Transition écologique au titre des crédits SNB 2030 et dont les dépenses sont à réaliser sur les trois prochaines années.

▪ Les faits budgétaires marquants pour l'exercice 2024

- La fin de nombreux projets fléchés, financés notamment sur fonds européens du précédent programme opérationnel,
- La réalisation d'importants investissements (fin des travaux du secteur Ouest au LENA)
- L'obtention de financements sur les crédits SNB2030 (projet REMINAT-Phase2, Tuit-Tuit et Jours de la Nuit) avec versement d'une avance dès la mi 2024.

▪ Les perspectives des moyens 2025 vues en dialogue de gestion ministériel

Le 18 octobre 2024, le dialogue de gestion avec le Ministère de tutelle a permis de recueillir des éléments de perspectives en termes de moyens pour 2025 :

- Une légère revalorisation probable de la dotation ministérielle, sans augmentation du nombre ETPT
- Une baisse importante des financements de l'Etat sur les crédits SNB

Les hypothèses suivantes ont donc été prises pour construire le BI 2025 :

- Pas d'évolution sur les emplois sous plafond par rapport à 2024
- Pas d'évolution de la dotation globale en attendant de connaître précisément le montant revalorisé
- Inscription des programmes soumis à des demandes de financement lors d'un prochain budget rectificatif

A. Les recettes budgétaires 2025

Les recettes globalisées :

Le montant de la dotation annuelle de fonctionnement 2024 qui sera attribuée au Parc national de La Réunion est basée sur une hypothèse de stabilisation à 7 132 181,49.

Les recettes fléchées sur projet :

De nombreux projets financés sur fonds européens ont été terminés en 2024. Les demandes de versement de solde des subventions ont été faites. Cependant, compte tenu des délais de traitement de ces demandes, les versements sont prévus en 2025.

Des avances importantes ont été encaissées sur le budget 2024 pour les programmes financés par les crédits SNB2030, aussi il n'est pas prévu de demandes de versements en 2025 pour ces opérations.

Les subventions pour charges d'investissement restant à percevoir concernent le solde du versement des fonds du plan de relance en lien avec les travaux du plateau technique de la Maison de parc prévus en 2025.

Ainsi, les recettes de l'établissement sont en baisse de 2.6 M€ par rapport au BI 2024.

RECETTES			
Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N	
7 143 955,23	7 140 238,49	7 132 181,49	Recettes globalisées
0,00	0,00	0,00	Subvention pour charges d'investissement
11 773,74	8 057,00	0,00	Recettes propres
0,00	0,00	0,00	Autres financements publics
0,00	0,00	0,00	Fiscalité affectée
7 132 181,49	7 132 181,49	7 132 181,49	Autres financements de l'Etat
0,00	0,00	0,00	Subvention pour charges de service public
3 310 624,10	3 067 233,30	668 281,65	Recettes fléchées
732 764,13	643 414,13	129 350,00	Subvention pour charges d'investissement fléchée
33 540,70	31 200,00	47 940,70	Recettes propres fléchées
525 713,89	666 860,90	251 509,29	Autres financements publics fléchés
2 018 605,38	1 725 758,27	239 481,66	Financements de l'Etat fléchés
10 454 579,33	10 207 471,79	7 800 463,14	TOTAL DES RECETTES (C)

B. Les dépenses budgétaires 2025

DEPENSES						
	Montants Budget N-1		Montants prévision d'exécution N-1		Montants Budget initial N	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	6 355 956,81	6 355 956,81	6 279 159,00	6 279 159,00	6 289 000,00	6 289 000,00
dont contributions employeur au CAS Pension	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
Fonctionnement	2 351 892,00	2 628 643,44	1 828 425,39	1 997 394,89	2 135 415,00	2 382 776,00
Intervention	54 100,00	59 100,00	34 796,00	30 996,00	26 000,00	35 800,00
Investissement	788 108,00	1 359 595,20	782 207,81	1 235 349,01	141 600,00	376 600,00
TOTAL DES DEPENSES AE (A)	9 550 056,81	10 403 295,45	8 924 588,20	9 542 898,90	8 592 015,00	9 084 176,00
CP (B)						

1. Prévisions d'effectifs et de masse salariale 2025

▪ Les emplois sous plafond

Les effectifs sous plafond restent constants et au seuil du plafond d'emplois notifié, soit 82.2 ETP et 84.3 ETPT.

La masse salariale relative aux emplois sous plafond est en augmentation par rapport à 2024 (+15 k€)

Cette augmentation prend en considération, l'effet mécanique de progression des masses salariales entre chaque année N et N+1 ; ainsi que l'effet de certaines mesures prises en 2024 avec un impact positif sur 2025 :

- Mise en place du Fonds de Mobilité durable
- Modification de la protection santé



▪ Les emplois hors plafond

Les effectifs hors plafond sont proposés à 10 ETP et 11 ETP.

La masse salariale afférente passe de 536 000 € en 2024 à 529 000 € en 2025.

Il est à rappeler que les emplois hors plafond sont intégralement financés par des financements extérieurs sur projets fléchés.

2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour un montant de 2 135 415,00 € en AE et de 2 382 776,00 € en CP, en augmentation par rapport à 2024.

Les crédits de paiement se répartissent de la manière suivante :

- **670 000€ seront consacrés aux dépenses spécifiquement liées au fonctionnement général de l'établissement avec un maintien au même niveau que celui de 2024.**

- **591 966 € de CP de fonctionnement seront dédiées à la mise en œuvre des actions du projet d'établissement hors projets fléchés :**
 - Actions territorialisées pour 65 000 €
 - La conduite de l'évaluation de la charte 80 000 €
 - La démarche QVCT 40 000 €
 - La sensibilisation des scolaires 40 000 €
 - L'évolution de la réglementation pour 61 000 €
 - La mise en place et l'entretien de l'arboretum au LENA 100 000 €
 - La mise en œuvre de la stratégie de communication 82 000 €
 - Le fonctionnement de l'accueil grand public à la maison du parc pour 54 000 €

- **1 120 810 € de CP de fonctionnement seront dédiées à la mise en œuvre des actions fléchées du projet d'établissement :**
 - La fin du programme de coopération avec l'Afrique du sud (FEXTE/FOM) et le programme de recherche afférent mis en œuvre par le CIRAD et l'université de la Réunion pour 28 000€
 - Le projet fond vert REMINAT-phase 1 pour 155 760 €
 - Le projet SNB REMINAT-phase 2 pour 98 000 €
 - Le projet fond vert PETRELS pour 135 000 €
 - Le projet SNB Jours de la Nuit pour 373 000 €
 - Le projet SNB Tuit-Tuit pour 132 000 €
 - Le lancement des études sur le plateau technique Plaine des palmistes pour 50 000 €
 - Elaboration du plan paysage pour 37 000 €
 - La marque esprit parc national pour 54 000 €

3. Les dépenses d'intervention

Les dépenses d'intervention sont prévues pour un montant de 26 000 € en AE et de 35 800 € en CP dans la moyenne des dernières années.

4. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont inscrites pour un montant de 141 600 € en AE et de 376 600 € en CP.

Les dépenses se répartissent de la manière suivante :

- Finalisation du LENA pour 110 000 €
- Renouvellement de véhicule pour 60 000 €
- Mise en place de bornes de recharge électrique pour 24 000 €
- Matériel informatique pour 26 800 €
- Travaux au volcan sommital : 30 000 €
- Etudes de maîtrise d'œuvre le plateau technique Plaine des palmistes pour 75 000 €
- Achats équipement nécessaires à différents projets fléchés : 49 800 €

C. Equilibre général et structure générale du Budget Initial 2025

	BR2 2024		BI 2025	
	AE	CP	AE	CP
TOTAL DES DEPENSES	8 924 588,20 €	9 542 898,90 €	8 592 015,00 €	9 084 176,00 €
TOTAL DES RECETTES		10 218 322,79 €		7 800 463,14 €
SOLDE BUDGETAIRE		675 425,89 €		-1 283 712,86 €

En synthèse, le Budget Initial 2025 est déficitaire de 1 283 712,86 €. Cette situation est essentiellement liée au versement d'avances importantes pour les projets financés en 2023 et 2024, alors que les dépenses restent à réaliser.

DEPENSES (CP)		9,08 M€	RECETTES (CP)		7,80 M€
BUDGET HORS PROJETS	Personnel permanent	5,76 M€	Dotation MTES		7,13 M€
	Frais Généraux	0,670 M€			
PROJETS	Dépenses projets (*)		Disponible pour financements projets		0,70 M€
			Recettes Projets		0,54 M€
PLAN DE RELANCE	Dép. Plan de relance		Recettes Plan de Relance		0,13 M€
			Solde Budgétaire		-1 283 713 €

(*) Dépenses projets 2,48 M€ dont

- Personnel hors plafond : 0,53 M€
- Dép de fonctionnement : 1,71 M€
- Interventions et investiss. : 0,24 M€

La dotation MTES permet de financer les frais de personnel sous plafond, les charges liées aux frais généraux et une partie des dépenses des projets de l'établissement autofinancés (évaluation de la charte, démarche QVCT, déploiement de la marque esprit parc, etc...). En 2025, nous arrivons au terme des dépenses et recettes sur le Plan de Relance avec la livraison du bâtiment du secteur Ouest.

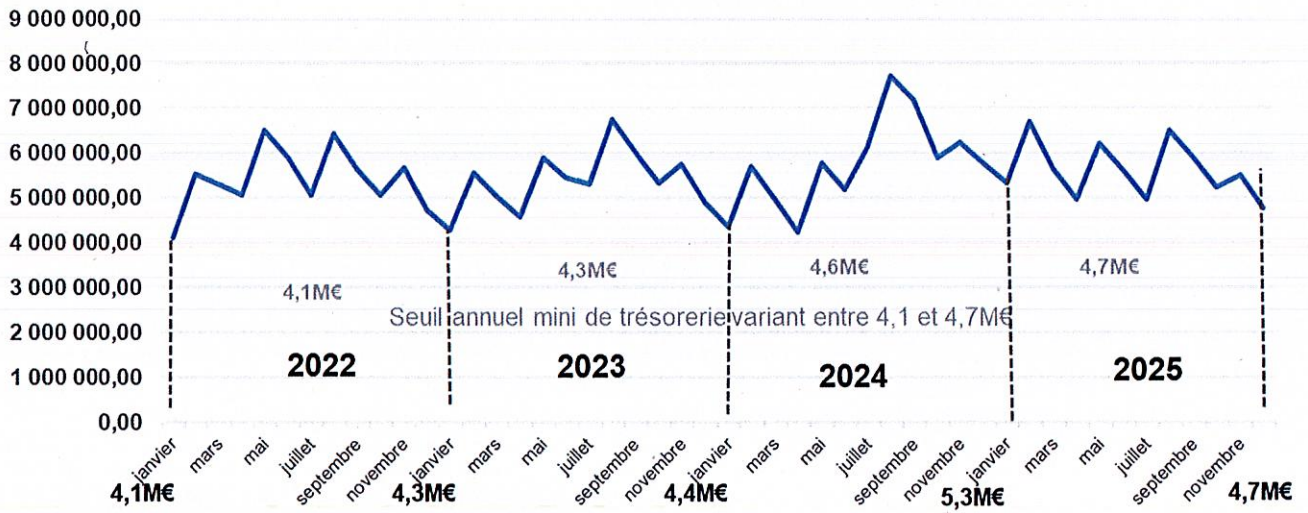
D. Prévision comptable de la situation patrimoniale

Au regard du solde budgétaire déficitaire déterminé précédemment, le compte de résultat prévisionnel s'établirait avec un résultat patrimonial négatif de 963 887 €. La capacité d'autofinancement est ramenée à - 463887 € après prise en compte de la dotation aux investissements estimée à 500 000 €.

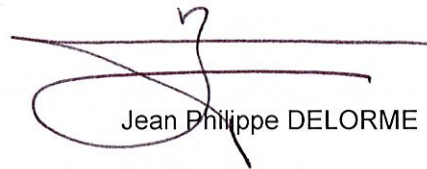
L'exécution du budget 2025 et son équilibre se finaliseraient par une diminution de la trésorerie de 1 549 688,86€ de dont le niveau final serait de 4 760 470,58€ et par une baisse du fonds de roulement de 711 137 € dont le niveau final serait de 5 643 239,37€.

Le plan de trésorerie prévoit un solde mensuel qui oscillerait entre 4 700 000 € à son niveau le plus faible avec des pics à environ 6 500 000 € au moment du versement de la dotation de fonctionnement du Ministère. L'évolution mensuelle de la trésorerie présente un niveau acceptable tout au long de l'année.

Flux mensuel de Trésorerie
(Solde fin de mois)



Le Directeur



Jean Philippe DELORME

TABLEAU 1
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (e = a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en EPTP	84,30	11,00	95,30

Rappel du plafond emplois notifiés par le responsable de programme en EPTP (c) : 84,30

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomposé dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel.

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	EPTP	Dépenses de personnel*	EPTP	Dépenses de personnel*	EPTP	Dépenses de personnel*
TOTAL DES EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI, CONTRACTUELS ET DES AUTRES EMPLOIS DE PERSONNEL (1+2+3+4)	84,30	6 890 000,00	11,00	529 000,00	95,30	7 419 000,00
1 - TITULAIRES						
* Titulaires État	23,00	1 960 000,00			23,00	1 960 000,00
* Titulaires organismes (coût propre)	18,00	1 500 000,00			18,00	1 500 000,00
	5,00	450 000,00			5,00	450 000,00
2 - CONTRACTUELS						
* Contractuels de droit public	61,30	3 610 000,00	11,00	629 000,00	72,30	4 239 000,00
* CDI	58,30	3 542 000,00	0,00	0,00	58,30	3 542 000,00
* CDD	17,00	880 000,00			17,00	880 000,00
* CDI	41,30	2 505 000,00	0,00	0,00	41,30	2 505 000,00
* CDD	1,00	197 000,00	0,00	0,00	1,00	197 000,00
* Titulaires désignés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	2,00	68 000,00	11,00	529 000,00	13,00	597 000,00
* Contractuels de droit privé	0,00	0,00			0,00	0,00
* CDI						
* CDD	2,00	68 000,00	11,00	529 000,00	13,00	597 000,00
3 - CONTRATS AIDES						
			0,00	0,00	0,00	0,00
4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes accessoires...)						
* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionnées dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation emplois voté par l'organe délibérant (figurent ci-dessus pour vote).						
						200 000,00

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomposé le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité (Mises à disposition, sortantes - EPTP et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME (5+6)	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECRIPTES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Depenses de personnel ***
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0,00	0,00
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0,00	0,00

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme (Mise à disposition entrantes)

EMPLOIS REMBOURSES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7+8)	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECRIPTES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Depenses de fonctionnement ***
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0,00	0,00
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0,00	0,00

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

TABLEAU 3
Dépenses par destination - Recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)
Les axes de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	DEPENSES									
	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE # CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)
CONNAISSANCE / Connaissance	0,00	2 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	3 000,00
TERRITOIRE / Connaissance territoire	0,00	2 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	3 000,00
CONTRIB. RECHERCH / 1-3 Contribution à des programmes de recherche	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
GESTION / Gestion et appui à la gestion d'espaces naturels	515 000,00	1 471 860,00	21 000,00	34 800,00	21 000,00	79 800,00	43 800,00	79 800,00	1 935 715,00	2 101 460,00
ACCUEILLIR, VISITEURS / Accueillir visiteurs	0,00	295 500,00	21 000,00	24 000,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00	304 500,00	319 500,00
COMMUNICATION / 4-4 Outils de communication de l'EPNN	0,00	82 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	82 000,00
EDUC. PRESERV. AUTRES / 4-2 Sensib accueil éduc enjeu préserv patri territ II public	0,00	105 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 000,00	108 000,00
EDUC. PRESERV. SCOLAIRE / 4-1 Sensib anim éduc préservation patrim territ public scola	0,00	108 500,00	0,00	21 000,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00	129 500,00	129 500,00
DEVELOP. DURABLE / développement durable	4 500,00	363 100,00	0,00	396 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	387 600,00	401 100,00
AGRICULTURE / 3-1 Agriculture durable (déchets, APA, santé...)	4 500,00	363 100,00	0,00	396 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	4 500,00
AUTRES_ACT_DEV_DUR / 3-10 Autres actions de dvpt durable (déchets, APA, santé...)	0,00	346 000,00	0,00	373 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	346 000,00	373 000,00
TOURISME LOISIRS_ACC / 3-3 Accomp acteurs sur tourisme, loisirs, accès à la nature	0,00	0,00	0,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00	6 500,00
TRANSIT. ENERGETIQUE / 3-9 Accomp acteurs sur transition énergétique et changement climat	0,00	2 100,00	0,00	2 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00	2 100,00
VALOR. SAVOIR-FAIRE / 3-6 Accomp acteur valorisa patrim cult et savoir-fair ardes	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
PROTEGER_PATRIMOINES / Protéger patrimoines	510 500,00	510 500,00	510 500,00	725 760,00	0,00	79 800,00	43 800,00	79 800,00	1 209 615,00	1 328 860,00
GEST_RESTAUR_PATRIM / 2-3 Act de gest et de restaur de patrim culturel et paysager	1 500,00	1 500,00	12 255,00	46 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 755,00	47 500,00
GEST_RESTAUR_POPUL / 2-2 Act de gest et de restaur de pop, d'espèces et de milieu	509 000,00	509 000,00	643 000,00	679 760,00	0,00	79 800,00	43 800,00	79 800,00	1 195 860,00	1 279 360,00
POL_PUB_BIODIV / Appui aux politiques publiques de la biodiversité	0,00	0,00	0,00	63 690,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 690,00	63 690,00
POLITIQUE PN / Piloter politique PN	0,00	0,00	0,00	63 690,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 690,00	63 690,00
ANIM_EVAL_CHARTRE / 5-1 Animation et évaluation de la chartre	0,00	0,00	0,00	63 690,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 690,00	63 690,00
POLICE / Police	14 000,00	14 000,00	61 000,00	67 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00	81 000,00
SURVEIL_PATRIMOINE / Protéger patrimoines	14 000,00	14 000,00	61 000,00	67 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00	81 000,00
SURVEIL_TERRIT / 2-1 Surveillance du territoire et des usages	14 000,00	14 000,00	61 000,00	67 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00	81 000,00
SOUTIEN_MANAGEMENT / A - Fonctions support	5 760 000,00	5 760 000,00	718 500,00	777 625,00	0,00	298 800,00	97 800,00	298 800,00	6 576 300,00	6 834 426,00
GERER_LEPPN / Gérer l'établissement public de Parc national	5 760 000,00	5 760 000,00	718 500,00	777 625,00	0,00	298 800,00	97 800,00	298 800,00	6 576 300,00	6 834 426,00
FONCTION_GENERAL / 6-3 Fonctionnement général	0,00	0,00	643 000,00	680 125,00	0,00	121 800,00	97 800,00	121 800,00	740 800,00	801 926,00
GESTION_RH / 6-4 Gestion des ressources humaines	5 750 000,00	5 750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 750 000,00	5 750 000,00
MANAGEMENT_GENERAL / 6-1 Management général	0,00	0,00	23 000,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00	23 000,00
POL_IMMOBILIERE / 6-5 Immobilier et logistique	0,00	0,00	30 000,00	52 000,00	0,00	175 000,00	0,00	175 000,00	30 000,00	227 000,00
TOTAL	6 289 000,00	6 289 000,00	2 135 415,00	2 382 776,00	26 000,00	35 800,00	141 600,00	370 800,00	8 692 015,00	9 084 176,00

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1-C-A-B 0,00

Tableau des recettes par origine (facultatif)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	RECETTES										Total(C)
	Recettes globalisées					Recettes fléchées					
	Subvention pour charges de service public	Subvention pour charges d'investissement	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Subvention pour charges d'investissement fléchées	Financement de l'Etat fléchées	Autres financements publics fléchées	Recettes propres fléchées	
AUTRES RECETTES DIV / Autres recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 262,70
AUTRE_RECETTE_DIVER/ Autres recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 262,70
EPN_ET_AUT_ORGA_PUB / Etablissements publics nationaux et autres organismes publics	0,00	0,00	7 132 181,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 262,70
ADEME / ADEME	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 392,10	0,00	7 172 573,59
OFFICE_BIODIV / Office français de la Biodiversité	0,00	0,00	7 132 181,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 392,10	0,00	40 392,10
ETAT / Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	239 481,66	0,00	0,00	7 132 181,49
AUTRE_MINISTERE / Autre ministère	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	368 831,66
AUTRES_SERVICES_DEC / Autres services déconcentrés de l'Etat (DRAAF, DRAC...)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 500,00	0,00	0,00	30 000,00
PREFECTURE / Préfecture (dont FNADT, CPER...)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166 981,66	0,00	0,00	42 500,00
TUTELLE / Ministère de tutelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166 981,66
EUROPE / Europe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 350,00	0,00	0,00	0,00	129 350,00
AUTRE EUROPE / Autre - Europe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	211 117,19	0,00	211 117,19
LEADER / LEADER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
FONDS_PRIVES / Fonds privés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	186 117,19	0,00	186 117,19
ENTREPRISE / Entreprise	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 678,00	37 678,00
TOTAL	0,00	0,00	7 132 181,49	0,00	0,00	0,00	129 350,00	239 481,66	261 509,29	476 070	7 600 637,4

SOLDE BUDGETAIRE (d6f6f6) D2: B F C

1 263 712,66

TABLEAU 4
Equilibre financier Budget Initial 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

		BESOINS			FINANCEMENTS		
	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget Initial N	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget Initial N	
Remboursements d'emprunts (capital) :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Nouveaux emprunts (capital) :
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	440 258,95	370 897,25	453 273,00	547 716,75	498 484,50	187 297,00	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	0,00	712 472,77	0,00	0,00	796 722,95	0,00	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(c1)+(e1)	440 258,95	1 083 370,02	453 273,00	547 716,75	1 295 205,90	187 297,00	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (0)=(2)-(1)***	168 741,68	887 251,82	0,00	0,00	0,00	1 649 888,86	PRÉLEVEMENT de la trésorerie (0)=(1)-(2)***
dont Abondement de la trésorerie fléchée (e)***	239 254,95	729 628,76	0,00	0,00	0,00	1 217 129,35	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (e)***
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	-80 513,27	157 632,56	0,00	0,00	0,00	332 560,51	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
TOTAL DES BESOINS (1) > (0)	598 000,63	1 970 631,84	453 273,00	598 000,63	1 970 631,84	1 736 983,86	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) > (0)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 5
Opérations pour compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Opérations ou regroupement	Comptes	Libellé	Débit (c1)	Crédit (c2)
FV-REMINAT_PH1_CT - REMINAT Phase 1 com	4676	REMINAT Phase 1	90 075,00	90 075,00
FV-PETRELS_CT - PETRELS compte de tiers	4676	PETRELS	97 222,00	97 222,00
FV-REMINAT-PHASE2_CT - FV-REMINAT-PHAS	4676	REMINAT Phase 2	16 436,00	0,00
FV-TUIT-TUIT_CT - Tuit Tuit Compte de tiers	4676	TUIT-TUIT	249 540,00	0,00
TOTAL			453 273,00	187 297,00

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.
(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilib.

TABLEAU 6
Situation patrimoniale Budget Initial 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

Compte de résultat prévisionnel

GARGES	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget Initial N	PRODUITS	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget Initial N
Personnel	6 252 028,20	6 152 000,00	6 200 000,00	Subventions de l'Etat	9 150 786,87	8 857 939,76	7 371 663,00
dont charges de pensions civiles*	600 000,00	600 000,00	600 000,00	Fiscalité affectée	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement autre que les charges de personnel	3 232 571,00	2 000 000,00	2 400 000,00	Autres subventions	525 713,59	666 860,90	251 509,00
Intervention (le cas échéant)	59 000,00	30 996,00	35 000,00	Autres produits	45 314,44	39 257,00	47 941,00
TOTAL DES CHARGES (1)	9 543 599,20	8 182 996,00	8 635 000,00	TOTAL DES PRODUITS (2)	9 721 814,90	9 564 057,66	7 671 113,00
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	178 215,70	1 381 061,66	0,00	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0,00	0,00	983 887,00
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	9 721 814,90	9 564 057,66	8 635 000,00	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	9 721 814,90	9 564 057,66	8 635 000,00

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget Initial N
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	178 215,70	1 381 061,66	-983 887,00
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	500 000,00	500 000,00	500 000,00
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00	0,00
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0,00	0,00	0,00
- produits de cession d'éléments d'actifs	0,00	0,00	0,00
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	0,00	0,00	0,00
Capacité d'autofinancement (CAF) ou Insuffisance d'autofinancement (IAF)	678 215,70	1 881 061,66	-463 887,00

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget Initial N	RESSOURCES	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget Initial N
Insuffisance d'auto-financement	0,00	0,00	463 887,00	Capacité d'auto-financement	678 215,70	1 881 061,66	0,00
Investissements	950 708,00	1 235 349,00	376 600,00	Financement de l'actif par l'Etat	100 000,00	854 265,13	129 350,00
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	0,00	0,00	0,00
Remboursement des débits financiers	0,00	0,00	0,00	Autres ressources	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES EMPLOIS (5)	950 708,00	1 235 349,00	840 487,00	Augmentation des dettes financières	0,00	0,00	0,00
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0,00	1 299 977,79	0,00	TOTAL DES RESSOURCES (6)	778 215,70	2 535 326,79	129 350,00
				Diminution du fonds de roulement (8) = (6)-(7)	172 492,30	0,00	711 137,00

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget Initial N
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-172 492,30	1 299 977,79	-711 137,00
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	-331 233,98	412 716,47	838 551,86
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (1) ou PRELEVEMENT (11)*	158 741,68	887 261,32	-1 549 688,86
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	4 881 906,58	6 354 376,37	5 643 239,37
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-167 781,22	576 168,93	882 768,00
Niveau final de la TRESORERIE	5 048 687,80	5 778 207,44	4 760 470,58

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

TABLEAU 7
Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANISME DÉLIBÉRANT

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL VARIATIONS BUDGÉTAIRES
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	6 644 833,44	5 328 783,44	4 982 182,84	4 701 142,51	5 897 742,95	8 514 381,33	8 514 381,33	4 885 242,55	8 514 381,33	5 803 462,99	8 241 652,09	6 498 838,48	
ENGAGEMENTS													
- Dépenses budgétaires globalisées	0,00	1 831 349,91	1 831 349,91	0,00	0,00	0,00	2 282 284,00	2 282 284,00	0,00	0,00	987 183,59	0,00	7 192 181,49
- Subvention pour charges de service public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	987 183,59	0,00	7 192 181,49
- Subvention pour charges d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Autres financements de l'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Finances affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Autres financements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Recettes propres	0,00	148 298,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Recettes budgétaires fiscales	0,00	148 298,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Subvention pour charges d'équipement libellée	0,00	129 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Autres financements publics libellés	0,00	129 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Autres financements publics libellés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Opérations non budgétaires	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Emprunts : encasements en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Prêts : encasements en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dépôts et cautionsnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Opérations gérées en comptes de tiers :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- TVA encasée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Autres opérations au nom et pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Autres opérations au nom et pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A. TOTAL	0,00	2 000 699,91	1 851 349,91	0,00	0,00	0,00	2 282 284,00	2 282 284,00	0,00	0,00	987 183,59	0,00	7 826 483,14
DECAISEMENTS													
- Dépenses liées à des recettes globalisées	585 000,00	985 000,00	985 000,00	985 000,00	985 000,00	985 000,00	985 000,00	985 000,00	985 000,00	985 000,00	985 000,00	985 000,00	9 850 000,00
- Personnel	480 000,00	880 000,00	880 000,00	880 000,00	880 000,00	880 000,00	880 000,00	880 000,00	880 000,00	880 000,00	880 000,00	880 000,00	8 800 000,00
- Fonctionnement	105 000,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00	1 050 000,00
- Intervention	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Investissements	132 400,00	128 400,00	128 400,00	128 400,00	128 400,00	128 400,00	128 400,00	128 400,00	128 400,00	128 400,00	128 400,00	128 400,00	1 284 000,00
- Dépenses liées à des recettes libellées	47 000,00	38 000,00	34 000,00	34 000,00	34 000,00	34 000,00	34 000,00	34 000,00	34 000,00	34 000,00	34 000,00	34 000,00	340 000,00
- Personnel	38 000,00	30 000,00	27 000,00	27 000,00	27 000,00	27 000,00	27 000,00	27 000,00	27 000,00	27 000,00	27 000,00	27 000,00	270 000,00
- Intervention	9 000,00	8 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	70 000,00
- Investissements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Opérations non budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Emprunts : remboursements en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Prêts : remboursements en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dépôts et cautionsnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Opérations gérées en comptes de tiers :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- TVA décaissée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Autres opérations au nom et pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Autres décaissements d'opérations non budgétaires	717 400,00	713 400,00	712 400,00	712 400,00	712 400,00	712 400,00	712 400,00	712 400,00	712 400,00	712 400,00	712 400,00	712 400,00	7 124 000,00
B. TOTAL	717 400,00	713 400,00	712 400,00	712 400,00	712 400,00	712 400,00	712 400,00	712 400,00	712 400,00	712 400,00	712 400,00	712 400,00	7 124 000,00
(2) SOLDE DU MOIS A B	6 644 833,44	5 328 783,44	4 982 182,84	4 701 142,51	5 897 742,95	8 514 381,33	8 514 381,33	4 885 242,55	8 514 381,33	5 803 462,99	8 241 652,09	6 498 838,48	
SOLDE CUMULE (1) + (2)													

Valable de l'information comptable à celle de l'information financière (1) en (1)

TABEAU 8
Opérations liées aux recettes fléchées

POUR L'INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

	Antérieures à N	N	N+1	N+2	N+3 et suivantes	TOTAL
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	0,00	0,00	-1 217 128,36	-1 217 128,36	-1 217 128,36	
Recettes fléchées (b)	0,00	688 281,66	0,00	0,00	0,00	688 281,66
Subvention pour charges d'investissement (SCI) fléchée	0,00	129 350,00	0,00	0,00	0,00	129 350,00
Financements de l'Etat fléchés	0,00	239 481,66	0,00	0,00	0,00	239 481,66
Autres financements publics fléchés	0,00	251 509,29	0,00	0,00	0,00	251 509,29
Recettes propres fléchées	0,00	47 940,70	0,00	0,00	0,00	47 940,70
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	0,00	1 886 410,00	0,00	0,00	0,00	1 886 410,00
Personnel						
AE-CP	0,00	529 000,00	0,00	0,00	0,00	529 000,00
Fonctionnement						
AE	0,00	994 765,00	0,00	0,00	0,00	994 765,00
CP	0,00	1 120 810,00	0,00	0,00	0,00	1 120 810,00
Intervention						
AE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CP	0,00	10 800,00	0,00	0,00	0,00	10 800,00
Investissement						
AE	0,00	43 800,00	0,00	0,00	0,00	43 800,00
CP	0,00	224 800,00	0,00	0,00	0,00	224 800,00
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	0,00	-1 217 128,36	0,00	0,00	0,00	-1 217 128,36
Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)						
Aut cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.						
Auto-financement des opérations fléchées (d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice	0,00	-1 217 128,36	-1 217 128,36	-1 217 128,36	-1 217 128,36	-1 217 128,36
(a) + (b) - (c) + (d) - (e)						

Autres financements publics**	0,00	0,00	0,00
Autres financements***	5 200,00	0,00	0,00
Total DAF-ECOGARDE et GMF 2024	35 200,00	30 000,00	0,00
DEAL-PNA	16 000,00	4 000,00	0,00
patris -	0,00	0,00	0,00
DEAL-PNA	0,00	0,00	0,00
patris**	0,00	0,00	0,00
Total DEAL-PNA patris - DEAL-PNA	16 000,00	4 000,00	0,00
Financement de l'Etat*	0,00	0,00	0,00
Autres financements publics**	0,00	40 392,10	0,00
Autres financements***	0,00	0,00	0,00
Total ADEME-JDN2024-27	0,00	40 392,10	0,00
So total financement de l'Etat	7 348 103,21	348 831,88	0,00
So total autres financements publics	46 446,30	251 589,29	0,00
So total autres financements	5 200,00	47 840,70	0,00
TOTAL	3 389 748,31	663 261,15	0,00

* Subvention pour charges de service public, subvention pour charges d'investissement, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financements de l'Etat fléchés

** Autres financements publics et autres financements publics fléchés

*** Recettes propres et recettes propres fléchés

Autres financements publics**	0,00	0,00	0,00
Autres financements***	0,00	0,00	0,00
Total DAF-ECOGARDE et GMF 2024	0,00	0,00	0,00
DEAL-PNA	0,00	0,00	0,00
patris -	0,00	0,00	0,00
DEAL-PNA	0,00	0,00	0,00
patris**	0,00	0,00	0,00
Total DEAL-PNA patris - DEAL-PNA	0,00	0,00	0,00
Financement de l'Etat*	0,00	0,00	0,00
Autres financements publics**	0,00	0,00	0,00
Autres financements***	0,00	0,00	0,00
Total ADEME-JDN2024-27	0,00	0,00	0,00
So total financement de l'Etat	0,00	0,00	0,00
So total autres financements publics	0,00	0,00	0,00
So total autres financements	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00

TABLEAU 10
Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		B1 n	
Niveaux initiaux	1	Niveau initial de restes à payer nets des retraits d'engagements juridiques sur exercices antérieurs à N	1 591 000,00
	2	Niveau initial du fonds de roulement	6 354 376,37
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	44 216,93
	4	Niveau initial de la trésorerie	6 310 159,44
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée	200 000,00
4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	6 110 159,44	
Flux de l'année	5	Autorisations d'engagement	8 592 015,00
	6	Résultat patrimonial	-963 887,00
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)	-463 887,00
	8	Variation du fonds de roulement	-711 137,00
	9	Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	0,00
	10	Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS 0,00
		Variation des stocks	+ / - 0,00
		Charges sur créances irrécouvrables	- 0,00
		Produits divers de gestion courante	+ 0,00
	11	Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS 572 575,86
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / - 572 575,86
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / - 0,00
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / - 0,00
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / - 0,00
	12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	-1 283 712,86
13	Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non	265 976,00	
14	Variation de la trésorerie = 12 - 13	-1 549 688,86	
14.a	dont variation de la trésorerie fléchée	-1 217 128,35	
14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée	-332 560,51	
15	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13	838 551,86	
16	Variation des restes à payer	-492 161,00	
17	Niveau final de restes à payer	1 098 839,00	
Niveaux finaux	18	Niveau final du fonds de roulement	5 643 239,37
	19	Niveau final du besoin en fonds de roulement	882 768,79
	20	Niveau final de la trésorerie	4 760 470,58
	20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée	-1 017 128,35
	20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	5 777 598,93

Comptabilité budgétaire

Comptabilité générale

